

COMMUNIQUE DE PRESSE

14 OCTOBRE 2021



REP pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment

ECOMINERO

La filière minérale crée un éco-organisme pour valoriser les déchets inertes du secteur du bâtiment

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), le régime de la responsabilité élargie du producteur (REP) est étendu aux produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment à compter du 1er janvier 2022. Afin de répondre à cette nouvelle orientation, les syndicats professionnels (FIB, Routes de France, SFIC, SNBPE, SNROC et UNPG) représentant les 2 000 entreprises des industries du béton, prêt à l'emploi ou préfabriqué, du granulat, du ciment, de la pierre de construction et des enrobés, ainsi que des entreprises des tuiles et briques annoncent la création d'un éco-organisme pour les produits de construction minéraux générant des déchets inertes : ECOMINERO.

ECOMINERO a été créé, par et pour les fabricants de produits ou matériaux de construction d'origine minérale, dans le but de simplifier la vie des entreprises afin qu'elles remplissent leurs obligations découlant de la mise en place de la REP.

Ces produits et matériaux ont la particularité de générer des déchets inertes : ce sont les seuls produits du secteur du bâtiment en fin de vie dans cette situation.

ECOMINERO, l'éco-organisme référent de la gestion des déchets inertes

Cette volonté d'une véritable économie circulaire dans la construction, permettant à tout détenteur de déchets inertes de disposer d'une solution de proximité et de valorisation dans la gestion de ses déchets, est dans l'ADN des industriels des produits de construction minéraux. Leur règle d'or est l'utilisation du bon matériau, au bon endroit, pour le bon usage afin de fournir des matériaux locaux - naturels ou recyclés - en boucles courtes pour limiter les transports et les émissions de CO₂.

ECOMINERO participera pleinement à l'objectif de la REP de développer encore le recyclage

Les déchets inertes du bâtiment issus des matériaux minéraux bénéficient ainsi, depuis plus de 25 ans, d'une filière de reprise et traitement des déchets qui permet d'afficher un taux de valorisation matière de 76%. Un taux élevé atteint grâce notamment aux 1 500 sites (déchèterie privée, plateforme de tri et de recyclage) sur lesquels s'appuient déjà les acteurs de cette filière. Avec les 500 usines d'enrobés qui recyclent des matériaux récupérés, ils maillent d'ores et déjà presque totalement l'ensemble du territoire. Ce réseau existant et dédié aux déchets inertes des professionnels du bâtiment est en outre complété par un réseau de 4 000 déchèteries publiques qui réceptionnent les déchets inertes des particuliers.

Contact presse : VILLAMONET

Angéline Causse – P : 06 70 19 08 51 - acausse@villamonet.fr
Sandrine Palmeira – P : 06 29 48 34 06 – spalmeira@villamonet.fr

Fort de cette expertise reconnue, ECOMINERO mobilisera l'ensemble de cet écosystème industriel et territorial pour atteindre un taux de valorisation de 90% en 2028, en développant notamment des solutions de recyclage locales à haute valeur ajoutée, aux services des entreprises de construction dans le but d'atténuer l'empreinte environnementale des ouvrages du secteur du bâtiment de demain et de répondre ainsi aux exigences de la stratégie nationale bas carbone.

Les modalités de fonctionnement de l'éco-organisme sont, en lien avec les pouvoirs publics, en cours de définition et seront précisées d'ici la fin du mois d'octobre.

Les missions d'ECOMINERO

ECOMINERO fournira des solutions optimisées et adaptées pour la reprise des déchets inertes, sur l'ensemble du territoire national y compris les territoires d'Outre-mer.

À terme, les services d'ECOMINERO comporteront :

- Un maillage territorial de points de reprise des déchets inertes du secteur du bâtiment renforcé ;
- La traçabilité des déchets depuis les chantiers dont ils sont issus jusqu'à l'utilisation des matériaux de seconde vie ;
- L'information et la sensibilisation aux bonnes pratiques de tri des déchets sur les chantiers de construction, rénovation ou démolition ;
- Le support à la mise en œuvre de plans d'éco-conception des produits et matériaux de construction ;
- Le soutien aux collectivités locales pour le ramassage et le traitement des déchets abandonnés.

Tous les prestataires de ce nouvel éco-organisme seront sélectionnés et contrôlés selon un cahier des charges rigoureux. ECOMINERO vérifiera qu'ils disposent des assurances et des autorisations nécessaires pour la collecte et le traitement des déchets inertes.

À propos de la FIB :

La Fédération de l'Industrie du Béton (FIB) concourt en France à la promotion des intérêts des industriels fabricants de produits en béton et assure la représentation de ce secteur industriel auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales et de l'environnement professionnel. Elle représente 100 % d'entreprises françaises TPE, PME et PMI, un maillage territorial d'industriels très dense, des entreprises industrielles locales créatrices de richesse et d'emplois locaux directs non délocalisables. www.fib.org

À propos de Routes de France :

L'industrie Routière Française qui regroupe 1 500 établissements et représente 160 000 emplois directs et indirects réalise les travaux liés à la construction et à l'entretien des infrastructures de mobilité et à leurs aménagements, sur tous les points du territoire. Avec ses 500 usines d'enrobés qui recyclent des matériaux issus de la déconstruction elle est un acteur important de l'économie circulaire. Routes de France publie chaque année un bilan environnemental présentant, entre autres, les activités de recyclage. En 2020, le chiffre d'affaires prévisionnel des entreprises adhérentes à Routes de France est estimé à 12,3 milliards d'euros. www.routesdefrance.com

À propos du SNBPE :

Le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) représente 80 % de l'activité globale de la production de béton prêt à l'emploi en France. En regroupant plus de 200 adhérents et 1 800 unités de production, le SNBPE se positionne comme un acteur majeur sur le marché du béton.

Pour en savoir plus : www.snbpe.org

Contact presse : VILLAMONET

Angéline Causse – P : 06 70 19 08 51 - accusse@villamonet.fr
Sandrine Palmeira – P : 06 29 48 34 06 – spalmeira@villamonet.fr

À propos du SFIC :

Le SFIC est l'organisation professionnelle regroupant la quasi-totalité des fabricants de liants hydrauliques : ciments, chaux hydrauliques et liants routiers. Présentes en France au travers de 40 sites industriels, les entreprises regroupées au sein du SFIC emploient près de 5 000 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2 milliards d'euros. Pour en savoir plus : www.infociments.fr

À propos du SNROC :

Le SNROC est le syndicat qui fédère et défend les intérêts collectifs des entreprises d'extraction, de transformation et de mise en œuvre des pierres naturelles en France. La filière pierres naturelles regroupe 700 entreprises qui emploient 4 000 salariés au cœur des territoires et avec des savoirs faire inégalés. Les pierres naturelles sont utilisées pour la construction, la décoration, la voirie et aussi l'art funéraire. Les pierres naturelles françaises sont nécessaires à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine historique bâti et participent de ce fait directement à l'économie de la culture et du tourisme. D'ailleurs de plus en plus d'entre elles sont protégées par des Indications géographiques.

Le SNROC est membre de la fédération UNICEM (union nationale des industries de carrières et matériaux).

Plus d'infos : www.snroc.fr

À propos de l'UNPG :

L'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) est l'organisation professionnelle qui représente l'ensemble des entreprises qui extraient et produisent des granulats naturels (sable et graviers) ou recyclés, pour alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics. Elle réunit environ 900 entreprises, ce qui représente 2 300 carrières et 15 000 emplois directs. Sa priorité est de garantir un accès à la ressource minérale qui respecte une démarche continue d'amélioration de l'environnement, de la santé, de la sécurité et de la qualité des matériaux, tout en appliquant les principes d'économie circulaire. La majorité de ses membres adhère à la Charte environnement et / ou à la charte RSE pilotées par l'association UNICEM entreprises engagées. L'UNPG est une composante importante de la fédération UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction). Pour en savoir plus : www.unpg.fr

Contact presse : VILLAMONET

Angéline Causse – P : 06 70 19 08 51 - accusse@villamonet.fr
Sandrine Palmeira – P : 06 29 48 34 06 – spalmeira@villamonet.fr